

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH

**EXTRAIT N° 44.22 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 10 OCTOBRE 2022

Membres du Bureau Communautaire :

- En exercice : 18
- Présents : 15
- Votants : 16 (1 procuration)
- Suffrages exprimés : 16 (16 pour)
- Secrétaire de séance : M. Florent ARMAND

Le dix octobre deux mille vingt-deux, à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire dûment convoqué le trois octobre deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion au rez-de-chaussée du bâtiment siège de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents : ARMAND Florent, DUPRAT Jean-Marc, DURANCEAU Damien, GARCIN Françoise, GARCIN Martine, GAY Robert, LOMBARD Pascal, MAGNAN Jean-Michel, MAGNUS Philippe, MARTIN Florent, SCHÜLER Jean, SIGAUD Jean-Yves, SPAGNOU Daniel, TEMPLIER Jean-Pierre, TENOUX Gérard.

Représenté : MORENO Juan représenté par MARTIN Florent à qui il a donné procuration.

Absents excusés : ARLAUD Véronique, D'HEILLY Alain.

ORDRE DU JOUR : Transformations de poste liées à la promotion interne / année 2022

Par délibération n° 74.20 du 29 juillet 2020, le conseil communautaire a autorisé le bureau à procéder aux transformations de poste liées à l'avancement de grade ou à la promotion interne du personnel dans la limite des crédits prévus au budget et cela au vu des besoins de la communauté de communes pour le bon fonctionnement des services.

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil communautaire lors de sa réunion du 12 septembre 2022, les lignes directrices de gestion visées par arrêté du président en date du 5 juillet 2022 et les listes d'aptitude arrêtées par le président du Centre de Gestion 04, ces nominations impliquent :

→ Pour le Pôle Administration Générale :

- de créer un emploi permanent à temps complet (35h hebdomadaires) d'Attaché (Catégorie A),
- de créer un emploi permanent à temps complet (35h hebdomadaires) de Rédacteur principal de 2^e classe (Catégorie B)

→ Pour le Pôle Services aux communes et à la population :

- de créer un emploi permanent à temps complet (35h hebdomadaires) de Rédacteur principal de 2^e classe (Catégorie B)

Les suppressions d'emploi interviendront à la fin de la période de stage de 6 mois que les agents nouvellement nommés devront accomplir, soit à minima au 15 mai 2023, et cela sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire :

- approuve la création des emplois permanents proposées ci-avant à compter du 15 novembre 2022;
- décide de modifier en conséquence le tableau des effectifs correspondant au budget général ;
- autorise le président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.

Pour extrait conforme

Le Président,

Daniel SPAGNOU



Le secrétaire de séance,
Florent ARMAND

Publiée le :

13 OCT. 2022